



5^{EME} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE
DU HANOVRE ET DE BAVIERE

RESULTATS

REGLEMENT DE LA NATIONALE D'ELEVAGE

ARTICLE 1 :

Service Vétérinaire : le service vétérinaire sera assuré par un docteur – vétérinaire qui aura tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation ou le refus du chien engagé. Les chiens malades, infirmes, monorchides ou cryptorchides seront refusés.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir la N.E. pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Engagements : La Nationale d'Élevage est ouverte à tous les propriétaires de Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière qui pourront être engagés dans les classes suivantes: - Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois) - Classe Ouverte (à partir de 15 mois) - Classe Travail (à partir de 15 mois) - Classe Jeune (de 9 à 18 mois) - Classe Vétéran (à partir de 8ans et +) - Classe Champion (à partir de 15 mois).

Seuls sont admis les chiens inscrits à un Livre des Origines d'un pays membre de la F.C.I.. Pour inscrire un chien en classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie de la réussite au T.A.N. (avec la note minimum de 4 au travail à la longe). Il n'est possible d'inscrire un chien que dans une « Classe » précise.

ARTICLE 2 :

Cette manifestation a pour but de réunir un maximum de représentants des deux races afin de rechercher les sujets typés et équilibrés, dont le phénotype laisse supposer qu'ils seront de bons reproducteurs.

La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimal de 12 mois. Ils doivent obligatoirement être identifiés. La carte d'immatriculation et certificat de naissance sont à présenter au Juge, accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire.

ARTICLE 3 :

Jugements : Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. L'organisateur de la N.E se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance du juge mandaté. Le numéro de tatouage, qui devra être facilement lisible, ou la puce seront vérifiés par le juge.

Les chiens seront examinés individuellement et sur leurs allures en laisse Les mensurations et le jugement morphologique reposent sur l'examen des critères figurant sur la feuille de jugement. Les examens sont placés sous l'impératif du respect absolu du standard de la race et de la politique de sélection du Club.

Chaque sujet se verra attribué un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc. ...) par le juge qualifié.

ARTICLE 4 :

ATTRIBUTION DES C.A.C.S.

- L'inscription au catalogue est obligatoire (pas d'engagement au poteau).

- Un dossier complet (voir article 3) sera exigé à l'inscription au C.A.C.S.

- Pourront concourir pour l'attribution des C.A.C.S. et R.C.A.C.S. tous les chiens sélectionnés le jour même avec fourniture d'un dossier complet. La classe Intermédiaire donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail et Ouverte.

Chaque CACS et RCACS (un par race et par sexe) sera attribué par le juge qui classera les quatre premiers.

Ne pourront concourir que les chiens inscrits dans les classes adultes (nomenclature FCI).

Pour la désignation du meilleur de race, le juge doit obligatoirement rappeler uniquement les CACS.

ARTICLE 5 :

CLASSE JEUNE et VETERAN / CLASSE CHAMPION

Classe Jeune et Vétéran : pour les chiens âgés de 09 à 18 mois et de 8 ans et + compris au jour d'ouverture de la manifestation.

Ces deux classes ne permettent pas de concourir ni pour la qualification en vue de la sélection, ni au CACS. Le juge attribuera un qualificatif général (très prometteur, excellent, très bon etc. ...).

Classe Champion : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

ARTICLE 6 :

DIVERS

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un exposant.

Toute demande d'engagement non accompagnée de son paiement, non conforme ou parvenue après la date de clôture ne sera pas prise en considération.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception celles concernant les jugements, attendu que ceux ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au Club, après examen par une commission composée de membres du comité présent.

Sanctions : Les sanctions prévues par le règlement de la S C C concernant l'organisation des expositions seront appliquées en cas de malversations, actes écrits ou langage qui nuiraient au succès de la N.E. ou porteraient atteinte au prestige des juges ou du Club organisateur.

Responsabilité : Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc.. Et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utiles.

ATTRIBUTION C.A.C.S ET R.C.A.C.S. CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE MÂLE ET FEMELLE

ATTRIBUTION C.A.C.S. ET R.C.A.C.S. CHIENS DE ROUGE DE BAVIERE MÂLE ET FEMELLE

JURY

<u>Président :</u>	Monsieur Robert BRAND
<u>Invité d'Honneur :</u>	Madame Christine GUILLEMY, Maire de CHAUMONT
<u>Secrétariat Général :</u>	Monsieur Serge DUBOIS
<u>Adjoint Secrétariat :</u>	Monsieur Jean Christophe OGE
<u>Gestion Technique :</u>	Monsieur Sylvain MUSSY Monsieur Francis PRIGNITZ
<u>Responsable Photographie :</u>	Madame Hélène BONNANS
<u>Juge :</u>	Monsieur René FAVRE
<u>Assessorat :</u>	Madame Merlinda FAVRE
<u>Secrétaire de Ring :</u>	Monsieur Fernand VANDENPUT
<u>Commissaire de Ring :</u>	Monsieur Daniel ANDERS

CHIENS DE ROUGE DE BAVIÈRE MÂLES

CLASSE OUVERTE - MÂLES

1	2eme EXC	MESSI de Jelleane en Perseigne , LOF : 6 BAY.GEB 675, né le 23/04/2016, Tat./Puce 250268712465843 (SPEED vom Strohgau x ARCADIE vom Edelweissboden) Prod : Jean THOMANN, Prop : Claude HUBERT
2	3eme EXC	JASPER au Vent de Bellevue , LOF : 6 BAY.GEB 556/112, né le 09/05/2014, Tat./Puce 250269810315759 (ADZO von Harbachtal x DUNA des Bruyères du Temple) Prod : Laurent GIRARD, Prop : Benoit BERT
3	1er EXC <u>CACS</u> Meilleur de Race	LANCELOT de la Clé des Coeurs , LOF : 6 BAY.GEB 646, né le 26/06/2015, Tat./Puce 250268711075483 (ASKO vom Tristkopf x Glamour) Prod : Raymond LIMOUSIN Prop : Raphaël SCHEIBEL

CLASSE TRAVAIL - MÂLES

4	4eme EXC	MALKO de Jelleane en Perseigne , LOF : 6 BAY.GEB 676, né le 23/04/2016, Tat./Puce 250268712465610 (SPEED vom Strohgau x ARCADIE vom Edelweissboden) Prod : Jean THOMANN, Prop : Thierry DELOOSE
5	TB	LUTTI des Bruyères des Trois Crocs , LOF : 6 BAY.GEB 624, né le 15/02/2015, Tat./Puce 25026906401782 (DJANGO de la Couchardière x AUDACIEUSE vom Harbachtal) Prod : Serge DUBOIS, Prop : Romain GRAVIER
6	TB	LINUX des Bruyères des Trois Crocs , LOF : 6 BAY.GEB 627, né le 15/02/2015, Tat./Puce 2502690606397741 (DJANGO de la Couchardière x AUDACIEUSE vom Harbachtal) Prod : Serge DUBOIS, Prop : Pierre BOUSQUET
7	EXC	MAESTRO de la Croix Valentin , LOF : 6 BAY.GEB 681/129, né le 29/05/2013, Tat./Puce 981100004006826, (WOLO vom Weissenstein x BAHIA du Vallon Froid), Prod : Fernand VANDENPUT, Prop : Gilles SINICCO
8	EXC	GALO des Quatre Montagnes , LOF : 6 BAY.GEB 339, né le 29/06/2011, Tat./Puce 250269801744549, (ASKO vom Hirschbrandboden x ANDA od Vyznika), Prod : Bruno CIECIERSKI, Prop : Bruno CIECIERSKI
9	2eme EXC	FROID Del Campach, LOF : ORI 16/193617, né le 28/08/2016, Tat./Puce 380260002620727 (ASKO vom Tristkopf x TESSA), Prod : Moreno OLCELLI, Prop : Jean ERTLÉ
10	EXC	MILORD du Domaine de Chambord , LOF : 6 BAY.GEB 708, né le 01/08/2016, Tat./Puce 250269802703169, (ASKO vom Hirschbrandboden x DIANE de la Couchardière), Prod : Christian GAMBIER, Prop : Jean Pierre MARCHAL
11	TB	BRUNO vom Schwingerboden , LOF : OHZB/BGS 8946, né le 01/06/2015, Tat./Puce 040098100441875, (AYKO von der Patschgenalm x EYKA von Milsberg), Prod : Andreas EGGER, Prop : Marc ANDRIQUE
12	TB	PIRATE du Ban des Sorcis , LOF : LOSH 1175266, né le 13/04/2016, Tat./Puce 981100004312034, (SPEED vom Strohgau x HERMIONE du Domaine de Chambord), Prod : Stephane Doutreloux, Prop : Florian DELETANG
13	EXC	LASCAR de la Coulée des Trappeurs , LOF : 6 BAY.GEB 665/142, né le 24/09/2015, Tat./Puce 250269811242736, (TINTTARALLIN Jesse x ROKSAZLOTY Bor), Prod : Bertrand RHODE, Prop : Jean Pierre LALEVEE
14	EXC	LONGBOW des Bruyères des Trois Crocs , LOF : 6 BAY GEB 626/0, né le 15/02/2015, Tat./Puce 250269606401251, (DJANGO de la Couchardière x AUDACIEUSE vom Harbachtal), Prod : Serge DUBOIS, Prop : Pascal OGE
15	1er EXC <u>RCACS</u>	JAZZ vom Thurwald , LOF : 6 BAY.GEB 576/116, né le 11/05/2014, Tat./Puce 250269606169479, (ASKO vom Tristkopf x URSI von der Schorfheide), Prod : Béatrice MAURER KOCH Prop : Béatrice MAURER KOCH

16	TB	JUL du Domaine de Chambord, LOF : 6 BAY.GEB 598/0, né le 26/08/2014, Tat./Puce 250268712509741, (CESAR du Lisenberg x DIANE de la Couchardière), Prod : Christian GAMBIER, Prop : Laurent GOLETTO
17	NC	ISAAC du Jardin d'Apromont, LOF : 6 BAY.GEB 519, né le 11/05/2013, Tat./Puce 250269810039788, (ASKO vom Tristkopf x ETOILE des Heepalgeys), Prod : Jean Philippe RENAUDIN, Prop : Rémi PAVONE
44	3eme EXC	NICKY de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 742, né le 07/05/2017, Tat./Puce 250269960689868, (ADZO vom Harbachtal x Glamour), Prod : Raymond LIMOUSIN, Prop : Gilles FOSSAT

CLASSE JEUNE - MÂLES

18	1er EXC	NATZ des Bruyères des Trois Crocs, LOF : 6 BAY.GEB 792, né le 20/07/2017, Tat./Puce 250268712595989 (NANDO von Lahntal x AUDACIEUSE vom Harbachtal), Prod : Serge DUBOIS, Prop : Francis PRIGNITZ
19	2eme EXC	NAQUI des Bruyères des Trois Crocs, LOF : 6 BAY.GEB 793, né le 20/07/2017, Tat./Puce 250268712596101 (NANDO von Lahntal x AUDACIEUSE vom Harbachtal), Prod : Serge DUBOIS, Prop : Serge DUBOIS
21	TB	NIELS du Petit Tournebiste, LOF : 6 BAY.GEB 774, né le 04/06/2017, Tat./Puce 250269812283137, (ADZO vom Harbachtal x HANJY du Domaine de Chambord), Prod : Fabrice DUPIN, Prop : Jean Christophe OGE
22	3eme EXC	NOUBA de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 748, né le 07/05/2017, Tat./Puce 250269606900975 (ADZO vom Harbachtal x Glamour), Prod : Raymond LIMOUSIN, Prop : Dominique GENNESON

CLASSE VETERAN - MÂLES

23	1er EXC	DJANGO de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 214/71, né le 26/03/2008, Tat./Puce 2FWP357 (VASCO des Longues Sentes x BESSI vom Seebachtal) Prod : Jean Claude COLOMBIER, Prop : Jean Christophe OGE
----	------------	---

CHIENS DE ROUGE DE BAVIÈRE FEMELLES

CLASSE OUVERTE - FEMELLES

24	2eme EXC	FRANCA vom Reistelkopf, LOF : SHSB/LOS 742545, née le 17/04/2016, Tat./Puce 756098100742932 (ARCO von Surcarungas x DIXI vom Kreuzbödele), Prod : Bruno WIEDERKEHR, Prop : Hervé PELTIER
25	1er EXC	MAÏDI du Domaine de Chambord, LOF : 6 BAY.GEB 715, née le 01/08/2016, Tat./Puce 250269802703353 (ASCO vom Hirschbrandboden x DIANE de la Couchardière), Prod : Christian GAMBIER, Prop : Robert BRAND

CLASSE INTERMEDIAIRE - FEMELLES

26	TB	MIRABELLE du Domaine de Chambord, LOF : 6BAY.GEB 714, née le 01/08/2016, Tat./Puce 250269802702907 (ASCO vom Hirschbrandboden x DIANE de la Couchardière), Prod : Christian GAMBIER, Prop : Damien JOLY
----	----	--

CLASSE TRAVAIL - FEMELLES

27	2eme EXC RCACS	LILOU de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 650/172, née le 26/06/2015, Tat./Puce 250268711075492, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Raymond LIMOUSIN – Prop : Geneviève RICHARD
28	1er EXC CACS	JYPIE vom Thurwald, LOF : 6 BAY.GEB 579/145, née le 11/05/2014, Tat./Puce 250269606172145, (ASKO vom Tristkopf x URSI von der Schorfheide) Prod : Béatrice MAURER KOCH – Prop : Philippe GUILLIN
29	TB	MACHA de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 688, née le 15/03/2016, Tat./Puce 250269802666010 (WOLO vom Weissenstein x DARLING de la Couchardière), Prod : Jean Claude COLOMBIER, Prop : Thierry LAZARDEUX
30	TB	JORANE du Domaine de Chambord, LOF : 6 BAY.GEB 602/0, née le 26/08/2014, Tat./Puce 250268711132370 (CESAR du Lisenberg x DIANE de la Couchardière) Prod : Christian GAMBIER, Prop : Henri RILLIET
31	EXC	MAYA de Jelléane en Perseigne, LOF : 6 BAY.GEB 680, née le 23/04/2016, Tat./Puce 250268712465831 (SPEED vom Strohgau x ARCADIE vom Edelweissboden) Prod : Jean THOMANN, Prop : Antoine DUBRULLE
32	EXC	BIGGY vom Schwingerboden, LOF: OHZB/BGS 8949, née le 01/06/2015, Tat./Puce 040098100447376 (AYKO von der Patschgenalm x EYKA von Milsberg), Prod : Andréas EGGER, Prop : Jean-Claude ROUZEAU – Exposant : Philippe HACQUARD
33	4eme EXC	LUTINE de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 654/0, née le 26/06/2015, Tat./Puce 250268711075555 (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Raymond LIMOUSIN, Prop : Daniel FORGUE
34	3eme EXC	LADY de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 648/173, née le 26/06/2015, Tat./Puce 250268711075486 (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Raymond LIMOUSIN, Prop : Raymond LIMOUSIN
35	TB	LUCIOLE des Bruyères des Trois Crocs, LOF : 6 BAY.GEB 628, née le 15/02/2015, Tat./Puce 250269606401848, (DJANGO de la Couchardière x AUDACIEUSE vom Harbachtal), Prod : Serge DUBOIS, Prop : Jean Philippe RENAUDIN

CLASSE JEUNE - FEMELLES

20	EXC Meilleur Jeune	NAYA de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 744, née le 07/05/2017, Tat./Puce 250269606900416 (ADZO vom Harbachtal x Glamour), Prod : Raymond LIMOUSIN, Prop : Emmanuel MORON
-----------	-----------------------------------	---

CLASSE VETERAN - FEMELLES

36	1er EXC	AUDACIEUSE vom Harbachtal, LOF : 6 BAY.GEB 400/85, née le 07/04/2010, Tat./Puce 642094100009529, (TITAN du Vivier Frère Robert x WIEBKE vom Wolfskorb), Prod : Varga POMPIL, Prop : Serge DUBOIS
-----------	--------------------	---

CLASSE CHAMPION - FEMELLES

37	1er EXC	GLAMOUR, LOF : 6 BAY.GEB 353/120, née le 12/06/2011, Tat./Puce 250269604379827, (CESAR du Lisenberg x Betty du Vallon Froid) Prod : Guy SUCHAUD, Prop : Raymond LIMOUSIN
-----------	--------------------	---

CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE MÂLES

CLASSE TRAVAIL - MÂLES

39	1er EXC CACs	BERGMANN vom Laufenberg, LOF : OHZB/HS 3863, né le 10/06/2015, Tat./Puce 040098100386210, (AMIGO vom Zeigertal x ANDRA vom Gamsfleck), Prod : Wolfgang LEITNER , Prop : Serge ENTRINGER
----	--------------------	--

CLASSE CHAMPION - MÂLES

38	1er EXC Meilleur de Race	ATTILA vom Buchenbrunnl, LOF : OHZB/HS 3796, né le 11/05/2014, Tat./Puc 040097809140232, (ALBAN vom Gamsfleck x ASTA vom Stolzkopf), Prod : Ludwig VAVRA, Prop : Eric SCHMITT
----	-----------------------------------	--

CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE FEMELLES

CLASSE OUVERTE - FEMELLES

41	1er EXC	IRKA Erdeszhazi Ivett, LOF : MET.HV 97/16, née le 27/05/2016, Tat./Puce 990000000639855 (RICSIKA-ERDEI Aliz x HIDEGVÖLGYI Alfa), Prod : Janos SZIGETI, Prop : Xavier NEVADO
42	2eme EXC	BIRKE vom Zeigertal, LOF : OHZB/HS 3826, née le 05/06/2014, Tat./Puce 040097809150881, (AMBROS vom Hahneckkogel x BELLA vom Hirschbach), Prod : TRANACHER Siegfried, Prop : Jean Marc CONREUX

CLASSE INTERMEDIAIRE - FEMELLES

40	TB	NOVA des Hauts de Vergy, LOF : 6 HAN.SCH 401/0, née le 24/03/2017, Tat./Puce 250269812142665, (ENZO de la Vallée de la Houille x Hera du Soonwald) Prod : Philippe GOULIARDON, Prop : Jean Claude MOREL
----	----	--

CLASSE TRAVAIL - FEMELLES

43	1er EXC	IMAIL Erdeszhazi, LOF : MET.HV.98/16, née le 27/05/2016, Tat./Puce 990000000639858 (RICSIKA-ERDEI Aliz x HIDEGVÖLGYI Alfa) Prod :Janos SZIGETI, Prop : Luc BAUFAY
----	------------	--

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION :

BGS mâle - LANCELOT de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 646, né le 26/06/2015, Tat./Puce 250268711075483 (ASKO vom Tristkopf x Glamour) Prod : Raymond LIMOUSIN Prop : Raphaël SCHEIBEL

RAPPEL sur les QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT :

Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON :

Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON :

Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ-BON :

Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT :

Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf la classe Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON.

Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement. Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordée qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines, s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.